

annexe 6.3.6 b : pénalités

Collecte Ethernet Optique Opérateurs

Annexe applicable à compter de la date du 27 juillet 2009.

La présente annexe est établie notamment par application des paragraphes 3.4, 3.5 et 3.2.3 respectivement intitulés « processus de mise à disposition et pénalités pour retard de mise à disposition imputables à France Télécom », « service après-vente » et « conditions de modifications et de résiliation demandées par l'Opérateur ».

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

1. pénalités pouvant être dues par France Télécom.

1.1 – au titre du non respect par France Télécom de la qualité de service.

1.1.1 – au titre de la GTR.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité GTR 4h S2 rétablissement >4h et ≤ 5h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 4 heures et inférieur ou égal à 5h à compter de la prise en compte par FT de la signalisation en Heure Ouvrable.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité GTR 4h S2 rétablissement >5h et ≤ 6h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 5 heures et inférieur ou égal à 6h à compter du dépôt de la prise en compte par FT de la signalisation en Heure Ouvrable.	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 4h S2 rétablissement >6h et ≤ 7h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 6 heures et inférieur ou égal à 7h à compter du dépôt de la prise en compte par FT de la signalisation en Heure Ouvrable.	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 4h S2 rétablissement >7h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 7 heures à compter du dépôt de la prise en compte par FT de la signalisation en Heure Ouvrable.	150% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité GTR 4h S1 rétablissement >4h et ≤ 5h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 4 heures et inférieur ou égal à 5h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité GTR 4h S1 rétablissement >5h et ≤ 6h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 5 heures et inférieur ou égal à 6h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 4h S1 rétablissement >6h et ≤ 7h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 6 heures et inférieur ou égal à 7h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 4h S1 rétablissement >7h	Nombre de cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 7h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	150% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité GTR 2h S1 rétablissement >2h et ≤ 3h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 2 heures et inférieur ou égal à 3h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité GTR 2h S1 rétablissement >3h et ≤ 4h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 3 heures et inférieur ou égal à 4h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 2h S1 rétablissement >4h et ≤ 5h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 4 heures et inférieur ou égal à 5h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité GTR 2h S1 rétablissement >5h	cas où le rétablissement de l'interruption est supérieur à 5h à compter de la prise en compte de la signalisation par FT.	150% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle >13h et ≤ 15h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 13 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 15 Heures Ouvrables.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle >15h et ≤ 17h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 15 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 17 Heures Ouvrables.	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle >17h et ≤ 19h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 17 Heures Ouvrables et inférieure ou égale à 19 Heures Ouvrables.	75% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 13 Heures Ouvrables interruption annuelle >19h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 19 Heures Ouvrables	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité IMS 13h interruption annuelle >13h et ≤ 15h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 13 heures et inférieure ou égale à 15 heures.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité IMS 13h interruption annuelle >15h et ≤ 17h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 15 heures et inférieure ou égale à 17 heures	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 13h interruption annuelle >17h et ≤ 19h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 17 heures et inférieure ou égale à 19 heures	75% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 13h interruption annuelle >19h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 19 heures	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité IMS 4h interruption annuelle >4h et ≤ 6h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 6 heures.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité IMS 4h interruption annuelle >6h et ≤ 8h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 6 heures et inférieure ou égale à 8 heures	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 4h interruption annuelle >8 h et ≤ 10h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 8 heures et inférieure ou égale à 10 heures	75% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 4h interruption annuelle >10h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 10 heures	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

Pénalité IMS 1h interruption annuelle >1h et ≤ 3h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 1 heures et inférieure ou égale à 3 heures.	25% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille
Pénalité IMS 1h interruption annuelle >3h et ≤ 5h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 3 heures et inférieure ou égale à 5 heures	50% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 1h interruption annuelle >5 h et ≤7h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 5 heures et inférieure ou égale à 7 heures	75% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.
Pénalité IMS 1h interruption annuelle >7h	Feuille ayant subi une Interruption Maximale de Service supérieure à 7 heures	100% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Feuille.

1.2 – au titre du non respect par France Télécom de la Date de Mise à Disposition Convenue.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité non respect date de mise à disposition convenue du fait de FT	Nombre de jour de dépassement de la date de mise à disposition convenue du fait de France Télécom.	5% du montant de l'abonnement HT mensuel de la Prestation concernée. (1)

(1) montant de pénalité plafonné à un montant équivalent au prix HT de l'abonnement mensuel de la Prestation concernée.

2 pénalités pouvant être dues par l'Opérateur.

2.1 – au titre des résiliations anticipées.

Ces pénalités sont versées par l'Opérateur en compensation du préjudice subi par France Télécom suite à la résiliation.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité résiliation du Tronc avant la fin de sa durée minimale et avant notification de sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à 100% du montant TTC de l'Etude de Faisabilité en Avant Vente.
Pénalité résiliation du Tronc avant la fin de sa durée minimale et après notification de sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à trois (3) fois le montant TTC de l'abonnement mensuel du Tronc, des Feuilles et des options qui y sont associés
Pénalité résiliation du Tronc avant la fin de sa durée minimale et après sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à 50% du montant TTC de l'abonnement mensuel du Tronc, des Feuilles et des options qui y sont associés jusqu'à expiration de sa durée minimale.
Pénalité résiliation de la Feuille avant la fin de sa durée minimale et avant notification de sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à 100% du montant TTC de l'Etude de Faisabilité en Avant Vente.
Pénalité résiliation de la Feuille avant la fin de sa durée minimale et après notification de sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à trois (3) fois le montant TTC de l'abonnement mensuel de la Feuille et des options qui y sont associées
Pénalité résiliation de la Feuille avant la fin de sa durée minimale et après sa Date de Mise à Disposition Convenue	résiliation	Montant équivalent à 50% du montant TTC de l'abonnement mensuel de la Feuille et des options qui y sont associées jusqu'à expiration de sa durée minimale.
Pénalité résiliation d'une option avant la fin de la durée minimale	résiliation	Montant équivalent à 50% du montant TTC de l'abonnement mensuel de l'option jusqu'à expiration de sa durée minimale.

2.2 – au titre de la non-restitution des équipements.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité de non-restitution des équipements	par jour de retard et par équipement non-restitué	Montant équivalent à 10% du montant TTC de l'abonnement mensuel de la Prestation concernée

2.3 – au titre du non respect par l'Opérateur de la Date de Mise à Disposition Convenue.

Libellé pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité d'annulation de commande en cas de retard de l'Opérateur	annulation	Montant équivalent à 100% du montant TTC de l'Etude de Faisabilité en Avant Vente augmenté de 50% du montant TTC des Frais d'Accès au Service de la Prestation concernée